

**Conseil Municipal du 7 juin 2024 – 17 h 00**  
**PROCES VERBAL N°36**

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : Éric BONAFE, Muriel HUGOL, Christine NOHARET,

Quorum : 11/15      Votants : 12/15

**1 – Élection du secrétaire de séance**

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**M Bruno CASTES est élu secrétaire.**

**2 – Adoption du P.V. de la réunion du 3 mai 2024**

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion 3 mai 2024.

<b>Pour 12</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Aucune observation n'est formulée et le PV du 3 mai 2024 est adopté à l'unanimité.**

**3 – Projet Groupe scolaire – Rénovation énergétique et thermique** – Délibération 2024-25

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal le projet de travaux au groupe scolaire : Rénovation énergétique et thermique.

La commune envisage la pose de panneaux photovoltaïques, le remplacement de 14 menuiseries à l'étage et la mise en place d'un nouveau type de chauffage.

Le montant estimatif des travaux est de 69 595.68 € HT.

La commune peut solliciter l'aide du Fonds verts qui subventionne les travaux énergétiques jusqu'à une hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**L'étude GEP : isolation du toit, des murs etc. L'estimatif des travaux est de 200 000€.**

**Le photovoltaïque est non subventionné par le fonds vert. L'électricité pourrait être redistribué dans d'autres bâtiments municipaux.**

**Les ombrières installées dans les autres écoles ne fonctionnent pas.**

**La priorité peut se faire dans une 1<sup>ère</sup> phase, en priorité, estimatif de 70 000€.**

**La commune peut demander des subventions à Hérault Energies, au conseil départemental, aux CEE.**

**L'étude GEP est sur l'école + la cantine. Les fluides de la cantine vont prochainement être financés par la communauté de communes qui va installer un compteur à part.**

**Le détail de la phase 1 est : chauffage 26 760€, menuiserie 2 4638€, photovoltaïque 18 197€.**

**Les travaux seraient réalisés par une entreprise locale.**

**Ils sont en partie prévus dans le budget 2024 mais nécessiteront une décision modificative pour être réalisés en totalité cette année.**

<b>Pour 12</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation énergétique et thermique du groupe scolaire, et sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès de l'état, du conseil départemental et d'hérault énergies.**

**4 – Modification simplifiée PLU** – Délibération 2024-26

Monsieur ZARAGOZA expose au Conseil Municipal que madame le Maire a pris un arrêté municipal en date du 28 mai 2024, qui prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en application des articles L153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal doit délibérer sur les conditions de mise à disposition du public.

Le projet de modification porte sur le règlement graphique du PLU : rectification d'une erreur matérielle sur l'emplacement réservé n°2 « Création et élargissement de voie pour permettre le raccordement des deux tronçons de la rue Voltaire ».

Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :

– Mise à disposition du public du dossier qui comprend le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

– Un registre sera ouvert afin que le public puisse consigner ses observations. Il accompagnera le dossier de modification simplifiée ;

– Le dossier et les pièces qui l'accompagnent sont mis à disposition du 01/07/2024 au 31/07/2024 en mairie de PERET, ouverte les lundi mardi vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et les mercredi et jeudi de 8h30 à 12h ;

– Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la commune de PERET ([mairie-peret.fr](http://mairie-peret.fr)).

– Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations en adressant un courrier à l'attention de Madame le Maire, Rue Claude Debussy, 34800 PERET en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n°1 du PLU de PERET ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Les riverains seront contactés pour acheter les parcelles. Ils ont déjà envoyé un courrier d'intention à la mairie.**

**Il n'y a pas besoin d'enquête publique pour une modification simplifiée.**

**L'enquête publique aura lieu pour l'aliénation du chemin.**

<b>Pour 12</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités présentées de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.**

#### **5 – Décision modificative n°1 commune** – Délibération 2024-27

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Direction des Finances Publiques qui nous demande de rectifier une anomalie comptable relevée lors du passage du budget 2023 à celui de 2024.

Afin de rectifier un mandat dont l'imputation budgétaire était erronée, il convient de réaliser un ajustement de crédit.

<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>		
Art 13151	Subvention transférable GFP	261.55	Art 13251	Subvention non transférable GFP	261.55
<b>Total</b>		<b>261.55</b>	<b>Total</b>		<b>261.55</b>

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

<b>Pour 12</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 présentée.**

#### **6 – Affaires en cours – Affaires générales**

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- Élections dimanche 9 juin 8h-18h
- Réunion Communauté de communes suivie d'une réunion publique lundi 10 juin 18h
- Inauguration pumtrack mercredi 12 juin 18h
- Réunion de quartier vendredi 21 juin 18h
- Fête de la musique samedi 22 juin à partir de 18h
- Demande achat terrain Bd Frédéric Mistral

Madame le Maire fait part au conseil d'un courrier de M Christian BILHAC qui demande l'acquisition d'un terrain communal situé devant sa propriété bd Frédéric Mistral.

Le Conseil Municipal donne son accord pour engager la procédure de cession.

### **7 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux**

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Les enrobés de voirie Liberté/Magdelaine/Pioch Caulet seront réalisés dans la semaine du 17 juin 2024

### **8 – Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement**

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

/

### **9 – Informations au Conseil Municipal**

#### Décisions du Maire

- Déclaration d'intention d'aliéner – Non-exercice du droit de préemption

Date	Type		Adresse	PLU
25/04/2024	bâti	3	rue Boileau	UA
03/05/2024	non bâti	30	rue des Près	AU
16/05/2024	bâti	5	rue Claude DEBUSSY	UC
16/05/2024	bâti	1	rue du Grenache	UC
28/05/2024	non bâti		les cabannisses	A

- Autres Décisions

Néant

### **10 – Questions diverses**

- Y-a-t-il une fête des voisins ? Aucune date fixe n'a été déterminée pas chaque quartier est libre de l'organiser s'ils le souhaitent.
- Qui est propriétaire de la voie « rue de la syrah » ? Il s'agit de la sccv domaine de Campores.
- Pour information, la région met à disposition un salarié médecin dans certaines communes.

Fin de la séance à 18h10

Le secrétaire  
Bruno CASTES

Le Maire  
Isabelle SILHOL